

Direction départementale des
Territoires et de la Mer
du Calvados

Arrêté modificatif portant autorisation d'accéder, de
circuler et de stationner sur le Domaine Public
Maritime, sur les plages du littoral compris entre
Tracy-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer

**LE PREFET DU CALVADOS,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement et notamment son article L 321-9 ;
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- VU** le Code du domaine de l'Etat ;
- VU** le décret n° 70-229 du 17 mars 1970 portant déconcentration administrative en ce qui concerne le domaine public maritime ;
- VU** la directive européenne 92/43/CEE dite « Natura 2000 » du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, codifiée dans les articles L414-1 à L414-7 du Code de l'Environnement ;
- VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** les arrêtés du préfet maritime réglementant la navigation sur la bande littorale des 300 mètres des communes de Courseulles-sur-Mer à Tracy-sur-mer ;
- VU** le décret de M. le président de la République nommant M. Laurent FISCUS Préfet du Calvados,
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 juin 2015 portant autorisation d'accéder, de circuler et de stationner sur le Domaine Public Maritime, sur les plages du littoral compris entre Tracy-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer ;
- VU** les arrêtés municipaux réglementant la police et la sécurité sur les plages concernées ;
- VU** les compétences de la communauté de communes Bessin, Seules et Mer et notamment celle liée à la surveillance des plages ;
- VU** la délibération de la commune de Graye-sur-mer du 10 juillet 2015, supprimant de la zone de stationnement sur le DPM ;
- VU** la délibération de la commune d'Arromanches du 22 janvier 2016
- VU** la délibération de la commune d'Asnelles du 26 janvier 2016 ;
- VU** la délibération de la commune de Ver-sur-mer du 10 février 2016 ;
- VU** le bilan d'activité réalisé par la DDTM le 26 novembre 2015 auprès des communes littorales concernées ;
- CONSIDERANT** qu'à la suite de la réunion de bilan du 26 novembre 2015 pilotée par la DDTM du Calvados, certaines communes ont souhaité apporter des modifications à leur plan d'aménagement ;
- CONSIDERANT** que ces modifications nécessitent d'adapter l'annexe 1 de l'arrêté du 23 juin 2015 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Objet de l'arrêté

L'annexe 1 de l'arrêté du 23 juin 2015 portant autorisation d'accéder, de circuler et de stationner sur le Domaine Public Maritime sur les plages du littoral compris entre Tracy-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer, est abrogée et remplacée par l'annexe 1 et les plans correspondants du présent arrêté modificatif, intégrant les adaptations nécessaires à son application à compter de sa date de signature.

Les autres dispositions de l'arrêté du 23 juin 2015 restent inchangées.

ARTICLE 2: Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies listées ci-dessous et sur les lieux concernés et publié au recueil des actes administratifs du Calvados.

ARTICLE 3 : Diffusion

Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- Monsieur le Préfet du Calvados,
- Monsieur le Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bessin Seules et Mer,
- Messieurs les Maires de Courseulles-sur-mer, Graye-sur-mer, Ver-sur-mer, Meuvaines, Asnelles, St Côme de Fresne, Arromanches et Tracy-sur-Mer,
- Monsieur le Président du centre de loisirs nautiques d'Asnelles,
- Monsieur le Président de l'association des plaisanciers asnellois,
- Monsieur le représentant du Comité des plaisanciers de Ver-sur-mer,
- Monsieur le Président du club de plongée d'Asnelles,
- Monsieur le Président du club de voile de Courseulles-sur-mer,
- Monsieur le Président du cercle nautique de Ver-sur-mer,
- Monsieur le Président du syndicat des exploitants ostréicoles de la côte de Nacre,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Civile et de la Défense à Caen,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Calvados

Fait à Caen, le 22 AVR 2016

Le préfet,

Laurent FISCUS

